

Spécial Mouvement Intra
Résultats

Sommaire :

- 1) Compte rendu de la CAPA du 14 juin et bilan mouvement intra**
- 2) Déclaration SNES-FSU CAPA du 14 juin**

1) Compte rendu de la CAPA du 14 juin et Bilan du mouvement intra académique.

Lors du mouvement inter académique, **6 collègues de l'académie d'Orléans-Tours ont obtenu une mutation et 10 sont entrés dans l'académie dont 7 sont des néo titulaires sortant de centres de formation.** 34 postes étaient vacants à l'issue du mouvement inter contre 38 l'année précédente. Aux 6 sortants de l'académie, il faut ajouter 2 collègues co-psy qui obtiennent un poste de DCIO. Donc bénéfice pour l'Académie : 2 titulaires.

12 demandes de mutation à l'intra ont été formulées (20 demandes en 2016, 16 en 2015, 8 en 2014, 15 en 2013, 12 en 2012, 15 en 2011, 21 en 2010, 24 en 2009, 29 en 2008, 35 en 2007, 30 en 2006). Les demandes ont été faites par :

- 10 entrants
- 2 collègues en poste fixe

**Hors-classe : trahison du dialogue social ! Une remise en cause inacceptable !
Signez la largement, faites la signer autour de vous !**

<http://petitions.snes.edu/index.php?petition=35>

Le peu de demandes est essentiellement dûes à la baisse du nombre d'entrées à l'inter.

Sur les 12 demandes, 11 ont été satisfaites (16 demandes sur 20 en 2016, 14 sur 16 en 2015, 7 sur 8 en 2014, 15 sur 15 en 2013, 8 sur 12 en 2012). **6 ont obtenu leur mutation sur leur vœu n°1**, 1 sur le vœu 2, 1 sur le vœu 4, 1 sur le vœu 5, 1 sur le vœu 6 et 1 en extension.

Le département le plus demandé est comme les autres années, l'Indre et Loire.

Vœux par département

Département	Nb de premier vœux pour ce département
18	0
28	2
36	1
37	6
41	2
45	0

Barres d'entrée par département (dernier entrant) :

Département du Cher (18)	21 (121 en 2016, 21 en 2015, 51,2 en 2014, 21 en 2013, 360,2 en 2012, 21 en 2011, 51,2 en 2010, pas d'entrant en 2009)
Département de l'Eure et Loir (28)	21 (251,2 en 2016, 121 en 2015, 21 en 2014, 21 en 2013, 292,2 en 2012, 35 en 2011, 71 en 2010, 161,2 en 2009)
Département de l'Indre (36)	51,2 (21 en 2016, pas d'entrant en 2015, 2014, 2013, 2012, 2011 et 2010)
Département de l'Indre et Loire (37)	411,2 (110 en 2016, 328,2 en 2015, 411,2 en 2014, 121 en 2013, 58 en 2012, 161,2 en 2011, 553,2 en 2010, 590,2 en 2009)
Département du Loir et Cher (41)	282,2 (pas d'entrant en 2016, 121 en 2015, 51,2 en 2014, 55 en 2013, pas d'entrant en 2012 et 2011, 101,2 en 2010, 180 en 2009)
Département du Loiret (45)	21 (21 en 2016, 21 en 2015, pas d'entrant en 2014, 21 en 2013, 124 en 2012, 38 en 2011, 110 en 2010, 100 en 2009)

Il ne reste aucun TZR.

A l'issue du mouvement intra 2017, ce sont 26 postes de copsy qui sont vacants (25 en 2016, 23 en 2015, 28 en 2014, 25 en 2013, 22 en 2012).

Les postes vacants sont concentrés sur 2 départements : 16 dans le 45, 7 dans le 28. Cette situation est due au nombre insuffisant de recrutement. En 2018, deux promotions importantes de Co-psy sortant de formation devraient permettre de résorber en partie la précarité dans la profession.

Et il faut ajouter tous les rompus de temps partiels les décharges syndicales (6,5 ETP), les divers congés longs... ce sont l'équivalent de, au minimum, 35 temps plein qui restent vacants.

Postes vacants et rompus de temps partiels par CIO

Ce tableau ne prend pas en compte les congés divers, il s'appuie sur des informations connues à ce jour. Le GT sur les compensations des rompus de temps partiels et les dotations complémentaires s'est tenu le 13 juin.

	Postes vacants après le mouvement intra	Rompus de temps partiel
CIO de Bourges		0,2 + 0,6 (décharge syndicale)
CIO de St Amand	1	
CIO de Vierzon		0,2
CIO de Chartres	2	0,5
CIO de Châteaudun	2	
CIO de Dreux	2	
CIO de Nogent le Rotrou	1	
CIO de Châteauroux		0,8
CIO Le Blanc		
CIO d'Issoudun	2	
CIO de Chinon		
CIO d'Amboise		
CIO de Joué		0,2
CIO de Loches		
CIO de Tours		2
CIO de Blois		1,3
CIO de Vendôme		
CIO de Romorantin		
CIO de Gien	4	
CIO de Montargis	4	
CIO d'Orléans et Orléans	2	0,2 + 0,5 (décharge syndicale)
SAIO	2 +1	
CIO de Pithiviers	3	
Dronisep		

Evolution depuis 2004

Année	Entrants mouvement inter	Sortants mouvement inter	TZR	Postes vacants à l'issue du mouvement intra	Départs retraite	Nombre de contractuels
2004	19		17	0		5
2005	23	10	19	0		6
2006	8		18	0		6
2007	11	5	17	0	6	7
2008	5	5	11	4	6	Entre 8 et 10
2009	5	4	5	8	8	Entre 20 et 25
2010	6	6	2	15	8	
2011	7	5	2	18	5	Entre 25 et 30
2012	1	0	2	22	4	Sup à 30
2013	9	11	1	25	3	Sup à 30
2014	6	5	0	28	4	Sup à 30
2015	12	7	0	23	1	Sup à 30
2016	14	6 + 3 copsy devenus Dcio	0	25	2	40
2017	10	6 + 2 copsy devenus Dcio	0	26	1	35

Postes de DCIO

4 postes vacants de DCIO dans l'Académie (Châteauroux : départ à la retraite ; Issoudun, Montargis, Romorantin : mutations).

A l'issue du premier mouvement des Dcio, seul Châteauroux a été pourvu.

2 Co-psy de l'Académie et un d'une autre académie ont postulé aux 3 postes de Dcio restés libres. Les deux Co-psy de l'Académie ont obtenu le poste demandé en vœu 1, **le 3ème poste (CIO de Montargis) reste vacant.**

Affectation des contractuels le 26 juin à 14h30 :

Le Snes-FSU a obtenu que l'affectation des co-psy contractuels soit mise comme tous les ans à l'ordre du jour de la Commission Consultative Paritaire des contractuels du 26 juin, en présence de 2 experts, un du Snes appartenant à la catégorie copsy et un du Sgen. Les documents nous parviendront avant la CCP.

Si nous avons une vision claire des postes vacants à l'issue du mouvement intra, il n'en est pas de même pour les rompus de temps partiels. En effet, cela peut évoluer encore notamment des collègues mutés qui demanderaient un temps partiel. Si des rompus de temps partiel sont accordés en cours d'année, le Rectorat remplacera en fonction des moyens disponibles. Par contre, tous les congés (maladie, maternité...) seront remplacés. Tous les contractuels qui nous ont fait parvenir une fiche de dialogue, seront contactés à l'issue de la CCP du 26 juin.

Poste profilé au SAIO

Contrairement aux autres années, le poste profilé « coordonnatrice départementale détachée dans le 45 » pris sur les postes Co-psy du SAIO a été mis au mouvement alors qu'auparavant il était bloqué et était occupée par une contractuelle ! Il n'a pas été pourvu donc occupé à nouveau par une non-titulaire. Le Snes est intervenu pour dénoncer cette captation des moyens du SAIO.

Questions diverses :

- CIO de Nogent : il n'y aura plus de dotation de 50%. Le compte n'y est pas. Le Snes a dénoncé cette situation.
- Une question a été posée à propos du barème déterminant le montant de l'ICA attribuée aux directeurs de CIO. La révision de la carte des CIO a entraîné des modifications des effectifs dans les CIO et à cette occasion il est apparu que les ICA n'étaient pas attribuées selon le même barème dans toutes les académies. Le Snes demande communication du texte qui fixe le barème national afin que chacun puisse percevoir l'indemnité qui lui est due.
- La question de la possibilité pour les Dcio de percevoir l'indemnité REP ou REP+ reste toujours sans réponse claire du ministère selon le Rectorat.

Sur ces deux derniers points, le Rectorat s'est engagé à nous apporter des réponses claires.

Déclaration SNES-FSU CAPA du 14 juin 2017

Les résultats du premier tour des élections législatives semblent annoncer une majorité écrasante pour le mouvement du président de la République et pour porter sa politique ultra libérale. Alors que l'on nous vante la modernité de ce gouvernement, des propositions inédites, de nouveaux visages, une autre façon de faire de la politique, force est de constater que ce sont toujours les mêmes recettes que l'on nous sert depuis 30 ans : réduire les services publics pour soit disant réduire le déficit budgétaire, supprimer 120 000 postes de fonctionnaires, réduire les conquits sociaux, s'attaquer encore et encore au code du travail ... Et notre nouveau ministre de l'éducation n'est pas en reste quand il reprend une vision entrepreneuriale du système éducatif qui a caractérisé les politiques éducatives de ces dernières années en prônant à son tour la fameuse autonomie des établissements.

Concernant les services d'orientation et les personnels nous allons faire un rappel de toutes les injustices subies et des attaques constantes :

- Pas de créations de postes depuis plus de 20 ans.
- Pas de circulaire de missions jusqu'à celle d'avril 2017.
- 32 CIO supprimés entre 2010 et 2013.
- 25 à 30% de non titulaires dus au non remplacement de 5 co-psy sur 6 partant à la retraite.
- Des fusions qui ont réduit fortement les espaces de travail des co-psy dans les CIO et détérioré les conditions de travail remettant en cause notamment la confidentialité des entretiens. Rappelons la situation des Cio de St Amand Montrond, de Blois, de Nogent, d'Orléans, d'Amboise.
- Des indemnités ridiculement basses par rapport aux enseignants et avec la création du corps une iniquité entre les 2 spécialités : pour les psy spécialité EDA 2044,19 euros par an contre 844,19 pour les psy spécialité EDO.

- Des contractuels recrutés à bac +5 et qui pendant des années n'ont eu aucune évolution de carrière (les choses, grâce aux actions, du Snes-Fsu ont fort heureusement évolué en 2010).

pas de Hors classe depuis 1989

Concernant l'accès à la Hors classe, cette injustice était en passe d'être comblée avec l'engagement par la ministre d'un accès de 10% du corps à la HC cette année, quota supérieur à celui octroyé aux enseignants puis de 9% l'année prochaine pour revenir enfin dans la règle commune et bénéficier des 7% les années suivantes. Selon les recommandations du ministère les académies ont fait remonter 20% de CO-Psy promouvables, 10 % ont été classés lors de la dernière CAPN. Les taux proposés par le directeur de cabinet constituaient donc la réparation partielle d'une injustice subie par la profession depuis 1989. Il semblerait que le ministère n'ait pu faire valoir son point de vue, résultant pourtant du dialogue social mené sur plusieurs mois, balayé d'un trait de plume lors de la dernière réunion inter ministérielle par cet arbitrage inique, juste avant que l'ensemble du gouvernement ne donne sa démission, on appréciera le timing ! Effet dévastateur pour qui veut encore croire en la parole du politique! L'argument avancé qui verrait les enseignants demander le même taux de 10% ne tient pas quand on connaît l'histoire de notre profession. Si l'on veut bien croire que l'Etat gère ses budgets en "bon père de famille", les économies réalisées sur le dos des 73 conseillers d'orientation-psychologues initialement promus et finalement déchus seront infimes à l'échelle du budget alloué à l'Éducation et n'est, à nos yeux et aux yeux de tous nos collègues, pas recevable. Toute une profession va se trouver freinée dans sa progression de carrière, et l'engorgement du 11ème échelon n'est pas prêt de se résorber.

D'ores et déjà plus de mille collègues ont signé en ligne ou sur papier la pétition exigeant le rétablissement des 10% dès cette année et la mise en œuvre des engagements pris pour le contingent de promotion au titre de l'année 2018. Le 12 juin lors de la CAPN, à l'appel du Snes-Fsu des délégations avec des élu(e)s de différentes académies ont protesté vigoureusement contre ces choix budgétaires qui ont entraîné la diminution de notre taux de promotion de 10 à 7 % devant le ministère.

Le SNES continue à demander au plus haut niveau le rétablissement du taux initial, validé lors du GT.

Concernant le mouvement intra, seulement 13 demandes ont été formulées dont 1 invalidée. Sur les 12 demandes, 10 sont le fait de collègues qui arrivent à l'inter. Sur ces 10 collègues 7 sont des néo-co-psy. Au final ce sont 26 postes vacants contre 25 en 2016. La non résorption des postes vacants est la conséquence d'un nombre insuffisant de postes au concours. Avec 2 promotions qui sortent en 2018 et l'augmentation du nombre de postes au concours laissent à penser que le nombre de postes vacants se réduira. Par contre, nous demandons que le rectorat maintienne la préparation au concours pour les contractuels et anticipe le fait que, par exemple, des collègues en CDI ne souhaitent pas passer le concours.

Nous déplorons que 2 postes de co-psy qui ont obtenu 1 poste de DCIO n'apparaissent pas au mouvement du fait d'un calendrier extrêmement serré et du flou qui a été entretenu et préjudiciable pour tous les collègues qui souhaitaient devenir directeur.

Nous déplorons également que contrairement à l'engagement pris d'implanter un 0,5 ETP au CIO de Nogent pour compenser la suppression du poste de directeur, ce demi poste disparaisse à la rentrée 2017. Les conditions de travail des collègues de ce CIO déjà fortement dégradées du fait du déménagement dans des locaux inappropriés le seront encore davantage.

Nous vous avons interpellés lors des précédentes CAPA sur 2 points :

- les 5 tranches de ICA pour les DCIO
- l'indemnité REP ou REP+ pour les DCIO